

de travaux de voirie, cela lui coûtera 100 000 Euros car il n'existe aucun programme d'aide à la voirie. Par contre, si la commune engage 100 000 Euros de travaux à la salle des fêtes, elle obtiendra sans difficultés 80 000 Euros d'aides, de l'état et/ou du Conseil Régional et/ou du Conseil départemental ; la commune investira bien 100 000 Euros mais cela ne lui en coûtera que 20 000 Euros.

### ET QUELLE EST LA SITUATION DES BUDGETS DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT ?

Le budget de l'eau reste sain avec un fond de roulement (= des réserves) excédentaire(s). Il permettra de financer une partie des travaux recommandés

par le schéma directeur sous condition d'obtention du taux maximum d'aides des financeurs. Et, il est probable qu'un emprunt soit souscrit pour boucler le financement du programme d'investissement.

Quant au budget assainissement, il est tout juste à l'équilibre. Tant que la station d'épuration fonctionne correctement, il n'y a pas d'inquiétude particulière à avoir. Croisons les doigts pour qu'il en soit ainsi le plus longtemps possible !

## FOCUS

### SUR LA CHAPELLE ET LES MOULINS DE LA MURE

La Chapelle et les Moulins de la Mure font partie de notre patrimoine culturel et historique et leur mise en valeur a été identifiée par le groupe Espace Vassivain dans la liste des actions à engager. Il était donc normal que le conseil municipal réfléchisse à leur devenir en étroite coordination avec l'association Vespa.



faible et le cofinancement de Vespa, au-delà de son aspect financier non négligeable, témoigne d'une volonté commune de faire aboutir un projet partagé.

### QUELLE EST LA MISSION DE MME CAPARROS POUR LA CHAPELLE ?

Elle a consisté à la rédaction d'un état des lieux et d'un cahier des charges précis des travaux de restauration à entreprendre, dans la continuité du chantier participatif engagé en 2019 avec le Parc naturel régional du Vercors.

### ET OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Sur la base des recommandations et du cahier des charges établi par Mme Caparros, nous avons consulté des entreprises spécialisées et récupéré des devis pour l'ensemble des travaux (y compris l'installation d'une nouvelle cloche pour le clocheton de la chapelle). Nous sommes désormais à la recherche de financements.



### QUELLES ACTIONS ONT ÉTÉ ENGAGÉES DANS CE BUT ?

Dans un premier temps, le conseil municipal a décidé d'avoir recours à un architecte du patrimoine avec l'objectif, pour la chapelle, de préciser les travaux de restauration à entreprendre et, pour les moulins, de proposer un scénario d'avenir consensuel.

La procédure de sélection de l'architecte a été menée conjointement avec Vespa. A l'issue de cette procédure, Mme Audrey Caparros du cabinet AF trait d'architecture a été retenue.

L'étude confiée à Mme Caparros est financée à 80% par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et par le service patrimoine du Conseil Départemental et les 20% restants sont cofinancés par Vespa et le conseil municipal. Le reste à charge pour la commune est donc